

Votre accès à ELIC

Brève introduction à l'attention des personnes autorisées à signer d'une entreprise



PERSONNE AUTORISÉE À SIGNER*

Pour pouvoir utiliser ELIC, vous devez avoir accès à l'espace correspondant sur EasyGov. Cette brève introduction vous indique comment obtenir cet accès.



Pour obtenir des informations détaillées sur l'accès à ELIC, vous pouvez lire le [guide pas-à-pas à l'attention des personnes autorisées à signer](#).

Nouvelle procédure de connexion : AGOV
Ce guide explique la connexion avec AGOV. Si vous disposez déjà d'un CH-Login, celui-ci fonctionne actuellement en parallèle avec AGOV, mais sera supprimé à moyen terme.

Passage de CH-Login à AGOV
AGOV reconnaît automatiquement les comptes CH-Login existants.

CONNEXION AGOV

AGOV est le nouveau service d'authentification national des autorités suisses et peut être utilisé pour les applications de la Confédération, des cantons et des communes.

→ [vers AGOV](#)

J'ai un compte AGOV.

Veuillez vous connecter à EasyGov avec votre compte AGOV.

Je n'ai pas de compte AGOV.

Créez un compte AGOV. Vous avez besoin d'une adresse e-mail valide et d'un smartphone avec iOS 12 ou Android 6 ou version ultérieure.

EASYGOV

EasyGov est la plateforme officielle de la cyberadministration suisse (e-Government) pour les entreprises suisses. Vous y trouvez un grand nombre de démarches administratives de la Confédération, dont ELIC.

→ [EasyGov](#)

Mon entreprise est connectée à EasyGov.

Tout est prêt pour que vous puissiez utiliser ELIC dans votre entreprise.

Je dispose d'un accès au compte de l'entreprise dans EasyGov.

- Vous pouvez utiliser ELIC en tant qu'administrateur EasyGov. Pour ce faire, dans le menu, sélectionnez **Biens industriels et matériel de guerre**, puis cliquez sur "Start".

Je ne dispose pas d'un accès au compte de l'entreprise dans EasyGov.

- Demandez à la personne responsable de l'administration d'EasyGov dans votre entreprise de vous fournir un accès à ELIC.
- Dès que l'on vous donne accès, vous recevez un e-mail vous invitant à vous connecter à EasyGov.
- Connectez-vous à EasyGov et confirmez l'invitation.
- La personne responsable de l'administration d'EasyGov est informée de votre confirmation et peut valider définitivement votre invitation.
- Une fois cette étape accomplie, vous recevez un nouvel e-mail.

Mon entreprise n'est pas connectée à EasyGov.

- Pour connecter votre entreprise à EasyGov, dans le cockpit, cliquez sur **Ajouter une entreprise**.
- Sélectionner **Connecter une entreprise existante**.
- Saisissez le nom ou l'IDE de votre entreprise.
- Sélectionnez votre entreprise et cliquez sur **Connecter**.
- Confirmez la connexion. **
- Une demande de procuration est envoyée par voie postale à l'adresse du domicile de votre entreprise. Signez-la et renvoyez-la.
- EasyGov examine la demande et active la connexion de votre entreprise. Notez que le processus de connexion peut prendre jusqu'à 30 jours.

ELIC

ELIC est le système électronique d'autorisation pour les biens à double usage, les biens militaires spécifiques et le matériel de guerre.

Vous pouvez utiliser ELIC

Vous pouvez utiliser ELIC afin de faire vos demandes d'autorisations, suivre leur traitement et communiquer avec les autorités. Vous trouverez plus d'informations sur les différentes fonctionnalités de ELIC sur la page Internet ELIC. → [vers ELIC](#)

L'utilisation d'ELIC peut être déléguée.

Dans EasyGov, vous pouvez déléguer les responsabilités en invitant des personnes et en leur donnant accès à ELIC. Allez dans le cockpit EasyGov, sélectionnez **Détails**, puis **Gestion du compte** et finalement **Inviter une utilisatrice ou un utilisateur**. Inscrivez l'adresse électronique de la personne que vous souhaitez inviter, puis sélectionnez **Accès limité**. Définissez le bon rôle pour l'utilisateur sous **Biens industriels et matériel de guerre**. La personne invitée reçoit ensuite un e-mail lui permettant de confirmer l'invitation.

Vous trouverez plus d'informations dans le document complémentaire → [EasyGov : gestion des utilisateurs](#).

Légende

* Les étapes décrites s'appliquent à la personne autorisée à signer, mais peuvent aussi être suivies (à l'exception de la signature de la demande de procuration) par la personne responsable de l'administration d'EasyGov.

** Dans le cas où s'affiche une notification signalant que votre entreprise est déjà connectée à EasyGov par le biais d'un autre compte, contactez-le ou les utilisateurs actifs dans EasyGov et demandez le droit d'accès. Si vous ne recevez pas de réponse à votre demande,

veuillez vous adresser au support EasyGov au numéro +41 58 467 11 22 ou par le formulaire de contact.



Vous pouvez passer directement à l'étape suivante.



Suivez les instructions et passez ensuite à l'étape suivante.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie, de
la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

Protection des données :

Le processus de connexion en plusieurs étapes présenté ci-dessus permet de garantir que seules les personnes autorisées ont accès à ELIC. Les données que vous avez saisies sont ainsi protégées de manière optimale et ne peuvent être consultées que par les personnes que vous avez expressément autorisées à le faire. Personne n'a accès à vos données, pas même les autorités.